

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 7 mars 2011, un premier projet de résolution numéro **PP11-14004** intitulé :
« Accorder, par résolution, le projet particulier de modification visant l'implantation d'une clôture pour la garderie située au 8484, rue Durocher, zone 0575, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) »
2. L'objet du projet de résolution est d'accorder la demande d'autorisation d'implanter une clôture ornementale métallique de 1,82 mètre de hauteur, entre l'alignement de construction et la voie publique, du côté de la rue Durocher.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 6 du Règlement sur les clôtures C-5 et vise la 0575, située en bordure de la rue Durocher, au sud de la rue de Liège.

3. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le 23 mars 2011 à 18 h au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.**
4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
5. Ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 15 mars 2011

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Cet avis a été publié dans les journaux suivants :

- Progrès de Villeray–Parc-Extension, édition du 15 mars 2011